

La demande de retraite bientôt totalement dématérialisée

Les 80 mesures de simplification dévoilées le 3 février 2016 prévoient notamment la possibilité pour les salariés de monter leur dossier de liquidation des droits à la retraite de base à 100% sur Internet.

The screenshot shows the homepage of the Assurance Retraite website. At the top left is the logo for 'SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Retraite'. To the right, there are options for language (Français), a Newsletter sign-up, and a search bar. Below the search bar is a navigation menu with tabs for ACCUEIL, SALARIÉS, RETRAITÉS, ENTREPRISES, and QUI SOMMES-NOUS?. Under the RETRAITÉS tab, there are several service icons: 'Âge et montant de ma retraite', 'Mon relevé de carrière', 'Mes droits en fonction de mon parcours', 'Mes démarches', and 'Publications, documentation'. Below the navigation menu, there is a breadcrumb trail: Accueil > Salariés > Mes démarches > Je demande ma retraite > Mes démarches pour partir. On the right, there are social media sharing icons for email, Facebook, Twitter, and a printer icon. The main content area is titled 'Mes démarches pour partir' and includes a sub-section 'La notification et le premier versement'. Below this, there is a section 'MES SERVICES EN LIGNE liés à cet article' with a link 'Demander ma retraite'. To the right of this section, there is a text block explaining that retirement is not automatic and that users must make a request 6 months before their desired departure date. It also includes two bullet points: '• Quand et comment demander votre retraite ?' and '• A savoir avant de demander sa retraite'. A small image of an elderly woman sitting at a desk with a laptop is also visible.

Une grande partie des Français vont pouvoir demander leur retraite sans bouger de leur canapé. **D'ici à mars prochain, la demande de liquidation des droits auprès de l'Assurance Retraite, le régime de base des salariés du secteur privé, va être entièrement dématérialisée.** Il s'agit de l'une des 80 mesures de simplification destinées aux particuliers présentées lors du Conseil des ministres du 3 février 2016.

Aujourd'hui, un salarié peut déjà remplir un formulaire de demande de retraite sur le site www.assuranceretraite.fr. Il reçoit ensuite un courrier lui demandant un certain nombre de pièces justificatives, comme une copie de son livret de famille, de son dernier avis d'imposition ou de ses trois derniers bulletins de salaire. Sans oublier un relevé d'identité bancaire (RIB) pour le paiement de ses pensions.

Justificatifs numérisés

L'assuré doit actuellement renvoyer la demande complétée des justificatifs par la poste ou la déposer dans sa caisse de retraite. **A partir de la fin de ce trimestre, l'agent en charge de son dossier lui demandera les pièces manquantes par mail et le salarié pourra lui transmettre en retour également par mail.**

Dès la rentrée, l'assuré aura la possibilité de joindre directement à sa demande en ligne les justificatifs numérisés.

Cette dématérialisation totale de la demande de retraite concerne **uniquement l'Assurance Retraite**. Elle ne s'appliquera pas aux autres régimes, dont les régimes complémentaires **Arrco** (pour l'ensemble des salariés) et **Agirc** (pour les seuls cadres). **La demande de retraite « full web » n'est donc pas encore pour demain.**

Source : www.toutsurlaretraite.com